



SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DES SERVICES DU DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

CTP du 25 mai 2012

Les choses qui nous paraissent importantes à vous communiquer suite à ce CTP sont les suivantes :

Comme l'a évoqué en ouverture de séance, le Vice-président Bernard BONIN : nous avons l'impression de reprendre un rythme normal après une période agitée faite de CTP annulés, reportés, voire désertés (voir notre intervention en CTP et la raison de ne pas siéger au CTP du 8 mars). Nous avons, en frôlant la « rupture diplomatique » avec l'administration (les propos du DGS), l'incompréhension des uns et l'émoi des autres, préféré ne pas siéger à un CTP afin de nous faire entendre et défendre l'intérêt des agents plutôt que de participer à des instances où tout semblait réglé comme du papier à musique ;

Sur le volet des suppressions et créations de postes,

En préambule, M. BONIN a tenu à renouveler toute sa confiance envers la Directrice Générale Adjointe Mme Christine Hacques, notamment pour l'exemplarité de son travail mené dans le cadre de la réorganisation DGAT. Nous ajouterions en plus de ses qualités humaines et de son courage....Le vice-président Bernard BONIN à rappeler que la feuille de route fixée par le Président du conseil général est bien le maintien de l'emploi. Encore faudra-t-il être sûr de savoir de quel emploi nous parlons, car pour nous, la Loi du 12 mars 2012, pourrait bien être un « cheval de Troie » en sommeil, pour mieux favoriser l'emploi et le recrutement de contractuels au détriment des titulaires de la fonction publique... mais tout le monde peut se tromper, et seul l'avenir le dira !

Sur les détachements inter filières,

Beaucoup ont regretté notre absence à ce CTP où fût présentée cette mesure qui découle d'une énième loi inspirée par le précédent gouvernement. Cependant, nous pensons que certains textes sont parfois si vite appliqués, comme si nous étions de bons élèves, comme quoi, quand on veut on peut !

Nous avons émis en CTP un sérieux doute quand aux critères mis en place par la DRH et leur application. Nous veillerons à ce que les demandes soient équitables, qu'il n'y ait pas de passe-droit et ni de favoritisme, sans porter de jugement, malgré notre réserve. Nous nous sommes étonnés d'apprendre qu'il n'y avait aucune demande de la part d'agents de la filière culturelle. Nous avons indiqué haut et fort que bien des agents ne bénéficient pas de formations qui leur permettent d'évoluer, pendant que d'autres s'occupent de leur carrière. Deux poids deux mesures ?

Sur la Loi du 12 mars

Nous avons remercié la DRH pour avoir pris le temps de communiquer et d'informer les agents sur une Loi qui a priori ne révolutionne pas grand chose, selon nous. Nous avons cependant tenu à prendre en compte contrairement à certains, que le changement radical de la donne politique au plan national pouvait éventuellement impacter voire remettre en cause certaines Lois du Gouvernement Fillon.

Nous sommes contre le recours systématique aux contractuels au moment où les fonctionnaires défendent leur statut. A cet effet, nous resterons particulièrement vigilants quant au processus de recrutement des agents et notamment le recrutement des agents dans la catégorie C. Il ne serait pas acceptable que des agents titulaires de la collectivité inscrits dans une démarche de mobilité interne se voient écartés au seul motif de l'application stricte d'une politique de résorption de l'emploi précaire. Nous avons été attentifs à la situation des assistants familiaux, en espérant là encore que leur situation sera au cœur des préoccupations du nouveau Premier ministre. Les situations de crispation évoquées par nos camarades de la CFDT, nous inquiètent dans la mesure où l'on voit qu'au moment où l'on sort une loi sur la déprécarisation, certains agents contractuels travaillant dans les collèges ne sont plus payés pendant les vacances scolaires ! ?

La protection sociale complémentaire

Même si nous avons ces derniers temps à déplorer certaines libertés vis à vis de la charte du dialogue sociale, voire une certaine "défiance" à l'encontre des organisations syndicales, nous ne pouvons que nous satisfaire de ce travail, mené à la DRH par le service Vie au travail dans la mesure où nos camarades ont été pleinement associés et concertés au sein des groupes de travail y compris dans la commission d'appel d'offres. Au passage, nous souhaitons rendre hommage à notre regretté Bernard Tauleigne pour qui ce dossier était à la fois une priorité, et une revendication. Quant au jour de carence ; nous comptons bien entendu sur son retrait pur et simple. Tout vient à point à qui sait attendre !

La charte informatique : la vigilance s'impose !

Inscrire les droits et obligations des utilisateurs de tous moyens informatiques, téléphoniques et autres relevait des 12 travaux d'Hercule, tant il y avait selon nous de retard à rattraper. Bref un travail nécessaire mené par un chef de projet efficace, qui a su mettre sur pieds un groupe de travail pluridisciplinaire. Une approche projet comme nous aimerions en voir plus souvent....Pour la suite, bien sur les agents seront informés en temps et en heures et la charte informatique sera appliquée dès le 1^{er} juillet 2012. Un forum pour les agents aurait été le bienvenu afin qu'ils puissent librement poser leurs questions. Nous avons obtenu un temps d'adaptation de cette charte au sein des services et pour que les agents puissent s'imprégner de ce qui sera pour certains un garde fou contre les dérives en tous genre, et pour d'autre un moyen de surveillance accru. Nous rappelons au passage que chez nos collègues de la Drôme, venus nous rencontrer le 31 mai dernier, la décision a été de ne pas appliquer de charte informatique afin de maintenir « un climat de confiance » vis à vis des agents....Nous avons grâce à notre groupe de travail de notre cellule stratégique pu faire corriger et remanier les points qui prêtaient à débats, et en particulier sur le respect de la confidentialité des messages à caractère syndical. Nous serons très vigilants quant à l'interprétation et l'utilisation qui sera faite de cette charte dont la finalité n'était pas selon nous, de faire d'un règlement, un moyen de surveillance et de "contrôles" iniques au détriment des utilisateurs majoritairement respectueux.